



CONTOPP®

ACCÉLÉRATEUR 20

Numéro d'article: 20.220

Fiche technique

Fonction

- Séchage rapide

Domaine d'utilisation

- Confection de chapes adhérentes et de chapes flottantes.
- Confection de chapes prévues pour un chauffage par le sol
- Adapté aux locaux humides et aux chapes extérieures

Caractéristiques

Couleur:	blanc
Consistance:	liquide
Densité (à 20°C):	1,27 ± 0,01 g/ml
Température de mise en œuvre:	supérieure à +5 °C
Conservation:	environ 12 mois – stocker à l'abri du soleil et du gel
Conditionnement:	Bidons en PE-HD: 35 kg nets Fûts en polyéthylène: 240 kg nets Conteneurs: 1100 kg nets

Mélange type	Formule par mélange	Standard	CONTOPP®	Unité
	Ciment	50	50	kg
	Agrégat ¹⁾	320	320	kg
	Adjuvant Accélérateur 20	–	0,5 ²⁾	l
	Rapport eau/ciment	0,70 à 0,80	0,46 à 0,48	

Résistances	Critère	Standard	CONTOPP®	Unité
	Résistance à la traction (28 jours)	F4	F4	MPa
	Résistance à la pression (28 jours)	C20	C25	MPa

Maturité de pose pour le revêtement	Critère	Standard	CONTOPP®	Unité
	Praticable après	72	24	heures
	Maturité de pose pour le revêtement après ³⁾	≥ 28	2 à 4	Jours

¹⁾ conformément à la norme NF EN 13139

²⁾ correspond à 1,3 M-% du poids du ciment CEM I.

³⁾ selon DTU

Ce mortier de chape idéal sera obtenu uniquement à condition de respecter les indications ci-dessous relatives à la mise en œuvre. Les indications valent pour une épaisseur de 40 à 50 mm dans le cas de chapes non chauffées, pour une épaisseur de 65 à 70 mm dans le cas de chapes chauffées et pour une atmosphère de référence normale (température de + 20°C et une humidité relative de l'air de 65%). Si les proportions des mélanges standard et CONTOPP® varient, la qualité du mortier de chape confectionné avec l'adjuvant CONTOPP® restera néanmoins supérieure à celle du mélange standard.

Matières de base

- CEM I 32,5 R ou CEM II (A recommandé) 32,5 R conformément à la norme NF EN 197
- Agrégat conforme à la norme NF EN 13139

Formule

- Respecter le dosage (0,5 l par mélange/50 kg ciment – correspondant à: 1,3% du poids du ciment)). Incorporer le produit au mélange gâché
- Rapport eau/ciment < 0,48
- Observer un temps de malaxage d'au moins deux minutes après incorporation de tous les composants

Conditions climatiques pour la construction

- Pendant la durée de la prise, protéger la chape des courants d'air, de la pluie et de l'ensoleillement direct.
- L'excédent d'humidité est éliminé grâce à une aération sans courants d'air (ventilation libre).
- Construction et préparation du chantier conformément à la norme NF EN 13813.

Mesure de la maturité de pose (pour le revêtement)

Avant la pose du revêtement, l'humidité résiduelle de la chape doit être mesurée par l'entreprise de pose selon la méthode CM (bombe à carbure).

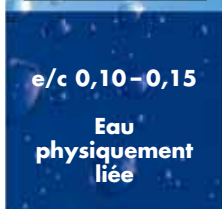
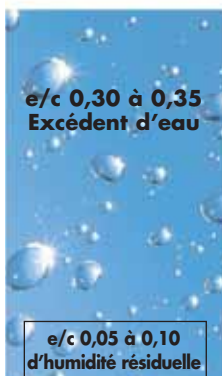
CARACTÉRISTIQUES

DONNÉES TECHNIQUES

INDICATIONS RELATIVES À LA MISE EN ŒUVRE

Où passe l'humidité ?

Standard



Mélange CONTOPP®

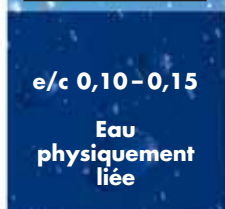


Figure 1

Humidité CM selon la méthode KNOPP

- Selon la BEB (Fédération allemande chape et revêtement), la valeur est relevée sur l'échelle du manomètre 10 minutes après le début de la mesure, étant entendu que la bombe CM doit être régulièrement agitée au cours de ce laps de temps. Si la chape a été fabriquée avec des systèmes accélérateurs CONTOPP®, le fabricant préconise de déduire 1% de la valeur relevée. Il s'agit de l'eau supplémentaire liée par l'adjuvant comprise dans le calcul, mais sans incidence (voir figure 1).
- Avant la pose du revêtement de sol, consulter dans le DTU concerné le taux d'humidité résiduel maximal toléré.

Sécurité

- L'utilisation de nos produits exige le respect de l'hygiène industrielle générale.
- Les systèmes accélérateurs CONTOPP® sont exempts de solvants et de chlorures.
- Si les conditions de stockage sont respectées, nos produits ne se désagrègent pas. La stabilité et la réactivité du produit restent donc intactes si le stockage ne dépasse pas 12 mois.
- Vous trouverez de plus amples informations concernant l'utilisation des systèmes accélérateurs CONTOPP® en consultant nos fiches de sécurité.

INDICATIONS PARTICULIÈRES

Normes et directives de contrôle

- NF EN 13139: Granulats pour mortier.
- NF EN 197-1: Ciment – partie 1: Composition, spécifications et critères de conformité des ciments courants (cf. information CONTOPP CEM II).
- NF EN 13 813: Matériaux pour chapes.
- DTU 26.2, 52.1, 53.1, 53.2, 51.1, 51.11, 51.2, 59.3, 65.7, 65.8.
- BEB (1998): Fiche indicative – indications relatives au procédé de mesure CM

Commentaire

Les matières premières que nous utilisons et nos produits finis sont soumis à de sévères contrôles de qualité par l'usine. L'utilisation de ce produit exclut celle de tout autre adjuvant d'autres marques. Nous attirons l'attention sur la nécessité de vérifier si nos produits et nos procédés sont bien adaptés aux conditions de chantier envisagées. La qualité du sable et du ciment ainsi que le respect des règles techniques en vigueur en ce qui concerne les proportions du mélange et la mise en œuvre sont déterminants pour la qualité de la chape. Etant donné que nous ne pouvons contrôler ni les conditions de chantier, ni l'exécution de celui-ci, les indications figurant sur cette fiche ne peuvent en aucun cas induire la responsabilité directe légale de la société Knopp. La présente fiche technique remplace tous les exemplaires précédents perdant toute validité de ce fait.

INDICATIONS GÉNÉRALES